

mercredi 15 juin 2022 ; 20 heures 30
SALLE DE REUNION DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
32190 VIC FEZENSAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération CNP
- Modification règlement interieur pour ajouter le paiement au propriétaire en cas de départ sans laisser d'adresse du locataire
- Délibération concernant le règlement interieur
- Présentation et mise au vote du RPQS
- Recrutement d'un technicien de catégorie B dans la branche technique
- Fermeture du poste de catégorie C suite à la mutation de Mme SIMON
- Modification du tableau des emplois
- Point général financier à date
- Questions diverses

Mise à disposition de Stéphanie Fillos entre les mairies et le SIAEP
Chèques à encaisser

NB : La présente FAQ est à jour :

- *de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;*
- *de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée en dernier lieu par la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique) ;*
- *de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;*
- *de la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;*
- *du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée en dernier lieu par le décret n° 2022-96 du 31 janvier 2022 et le décret n° 2022-115 du 2 février 2022) ;*
- *des décrets n° 2021-1828 du 27 décembre 2021 et n° 2022-9 du 5 janvier 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République ;*
- *du décret n° 2022-107 du 2 février 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie.*

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 :**

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.



Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu a été
APPROUVE



RAPPORT N°1

Délégations du président

RAPPORT N°2

DELIBERATION CNP

RAPPORT N°3

MODIFICATION

REGLEMENT INTERIEUR

Le président propose à l'assemblée d'inclure dans le règlement intérieur une nouvelle notion :

Article 20 :

- En cas de départ du locataire sans laisser d'adresse, l'abonnement et la consommation sera facturée au propriétaire.

(La SIAEP invite le propriétaire à être vigilant lors des entrées et des départs du locataire)

Le président propose de mettre au vote la modification du règlement intérieur du SIAEP

Après débat, ce point est ajourné au prochain CS afin d'apporter plus de précisions

RAPPORT N°5

PRESENTATION ET VOTE DU RPQS 2021

Le président présente à l'assemblée le RPQS 2021

(Voir annexe 1)

Le président propose de mettre au vote le RPQS 2021

Le RPQS a été :

APPROUVE

RAPPORT N°6

RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN DE CATEGORIE B

Le président informe l'assemblée du départ en octobre/novembre de Monsieur Ludovic DRAUX.

Son contrat sera de ce fait supprimé.

Le président propose à l'assemblée de recruter en remplacement un Technicien / dessinateur de catégorie B.

Il lance le débat.

Le président propose de mettre au vote le recrutement d'un technicien de catégorie B, de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au recrutement et d'ouvrir les crédits nécessaires à celui-ci.

Le recrutement a été :

APPROUVE

RAPPORT N°7

FERMETURE D'UN POSTE DE CATEGORIE C et B

Le président informe l'assemblée de la mutation de Mme Laetitia SIMON en date du 1^{er} juin 2022.

Suite à cette mutation il propose de supprimer le poste de catégorie C à 35 heures dans la branche administrative.

Il propose également de supprimer le poste de catégorie B de la branche administrative qui n'est plus pourvu et inutile depuis plusieurs années.

Il lance le débat.

Le président propose de mettre au vote la fermeture du poste de catégorie C à 35 heures et de catégorie B dans la branche administrative.

Le recrutement a été :

APPROUVE

RAPPORT N°8

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le président informe l'assemblée que suite à la fermeture du poste de catégorie C, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Le président présente le tableau modifié. (annexe 2)

Il lance le débat.

Le président propose de mettre au vote la modification du tableau des emplois.

Le recrutement a été :

APPROUVE

Le président présente le budget en date du 12 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

ANNEXES 1

[Lien vers le RPQS](#)

ANNEXES 2

[Lien vers tableau des emplois](#)